

Constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles

Madame le Maire informe les habitants de la commune qu'une constatation de l'état d'abandon de certaines sépultures se tiendra le **mardi 14 octobre 2025 à 10h00**.

Elle informe les descendants ou successeurs des personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous que par application des articles L 2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière de Saint Sulpice d'Arnoult, le **mardi 14 octobre 2025 à 10h00**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions désignées.

Les descendants ou successeurs sont invités à assister au dit constat où à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Emplacement	Date concession	Concessionnaire	Personnes inhumées
B 19			
B 20			
E 16-17		PROUTEAU Etienne	
E 39		DURAND Angèle	DURAND Victor DURAND Eglantine DURAND Henri
E 40-41		TURPIN Jean	TURPIN Marie-Madeleine DURAND Angèle
E 48		BOURSIQUOT Rose	
E 49		BRASSAUD Auguste	GILLARDEAU Baptiste LUCAS Marie
E 50-51		CHAILLOU Henri	BABIN André CHAILLOU Eugène CHAILLOU Henri BABIN Marie-Louise BABIN Edouard
E 56-57		GILLARDEAU Alexie	DURAND Rose
E 87		DURAND Victor	
E 88		MARTEAU Gaston	TETAUD Alexandre

Fait à Saint Sulpice d'Arnoult, le 12 septembre 2025

Pour le Maire-empêché
Le Maire-adjoint, P. POCH

Affiché à la porte de la mairie et au cimetière le : 12 septembre 2025

